

Aménagement d'une cale de mise à l'eau et des espaces de stockage associés dans le port de service d'Antifer - Réalisation d'une autorisation environnementale unique au titre du Code de l'Environnement

Seine-Maritime (76) - France



Cliant : COMMUNE DE SAINT JOUIN BRUNEVAL

Calendrier : 2018 - en cours

Missions réalisées

- Elaboration du dossier d'autorisation unique
- Evaluation d'incidences Natura 2000
- Etude d'impact
- Assistance lors de la procédure d'instruction

Informations clés

- Code de l'environnement
- Natura 2000
- Impact environnemental
- Cale de mise à l'eau

Description du projet

Le port d'Antifer est un terminal pétrolier mis en service il y a 40 ans. Il accueille des pétroliers de grand gabarit qui utilisent l'appontement situé au Nord du site. Situé au Sud du périmètre portuaire, le port de services a été conçu de manière à accueillir les différentes activités connexes liées au fonctionnement de l'activité pétrolière : accueil des pilotines, des bateaux du lamanage et des bateaux de sécurité en cas d'incident. Les usages s'y sont progressivement diversifiés : accueil de pêcheurs professionnels, de bateaux de plaisance du Comité d'Entreprise du GPMH, bateaux de secours de manière ponctuelle ou permanente.

Le périmètre envisagé pour le projet se situe au niveau du terre-plein, dans une position d'interface entre les espaces portuaires du GPMH (capitainerie...) et la zone balnéaire de Saint-Jouin-Bruneval.

La Commune de Saint-Jouin-Bruneval souhaite développer un projet nautique orienté vers la création d'une cale de mise à l'eau combinée à une offre de stockage à terre au niveau du port de service d'Antifer, domaine du Grand Port Maritime du Havre. Le projet d'aménagement en contact avec le milieu maritime est soumis au régime de déclaration/autorisation selon le Code de l'Environnement.

CREOCEAN & SCE, fort d'une expérience reconnue dans ce domaine, ont réalisé le dossier de demande d'autorisation environnementale et l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ce projet.

Caractéristiques de la mission

Un cadrage préalable a été effectué afin de se mettre en accord avec les services de l'Etat sur les modalités de la demande (durée de l'autorisation, nature des travaux, suivis préconisés...) et les attendus de l'étude (sensibilités particulières de l'environnement et projets locaux annoncés à prendre en compte...), et également de déterminer et de fixer la forme du ou des dossiers à produire.

CREOCEAN a contribué à l'élaboration de la demande d'examen au cas par cas et du dossier réglementaire, ainsi qu'à la procédure d'instruction.